



Communauté de Communes de
Ventadour

PROJET PEDAGOGIQUE

2016-2018

Accueils de loisirs de la Communauté de Communes de Ventadour

Pour les enfants de 3 à 17 ans



Communauté de Communes de Ventadour
Carrefour de l'Epinette – 19 550 Lapeau
05 55 27 69 26 – www.cc-ventadour.fr

Introduction

La Communauté de Communes de Ventadour veut promouvoir les activités d'éveil et de loisirs hors temps scolaire grâce à une politique Enfance Jeunesse qui œuvre pour une action éducative pertinente et accessible aux enfants et jeunes de 0 à 25 ans.

Les Accueils de Loisirs de la Communauté de Communes de Ventadour proposent une véritable complémentarité éducative. A travers un programme d'activités variées, les notions telles que le respect, la tolérance, la citoyenneté et la découverte sont mises en valeur.

Ce projet pédagogique, élaboré par l'ensemble des responsables pédagogiques des accueils de loisirs découle du projet éducatif de la Communauté de Communes de Ventadour. Ce document vient en appui de la politique Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes de Ventadour.

Rappel des objectifs éducatifs de l'organisateur :

Le projet éducatif prendra en compte des valeurs prioritaires :

- Le respect de soi et de l'autre ;
- Le respect du cadre de vie ;
- Le respect de son environnement ;

C'est pourquoi toutes les structures d'accueil élaborent leurs projets pédagogiques en prenant en compte les objectifs définis dans le projet éducatif :

1. **Accroître l'attractivité de notre territoire**
2. **Offrir des services de qualité à l'échelle de notre territoire**
3. **Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes du territoire**



1. Le projet pédagogique des ALSH et de l'espace jeunes :

Les objectifs pédagogiques de l'équipe éducative sont :

- Assurer le bien-être, la sécurité physique, affective, morale et matérielle de l'enfant
- Contribuer à la socialisation de l'enfant et favoriser l'intégration de chaque enfant au sein du groupe
- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant en l'amenant à exploiter toutes ses potentialités
- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation des enfants

La finalité de ces objectifs pédagogiques est de créer « un lieu » où l'enfant trouve sa place :

1. Un lieu de vie pour les enfants où les temps d'accueil (activités et vie quotidienne) prennent en compte le rythme de l'enfant.

➤ **Moyens à mettre en œuvre :**

- ✳ Mettre en place un fonctionnement adapté à l'âge en alternant des temps de repos, de jeux libres et des temps d'activités où l'enfant peut évoluer individuellement ou en groupe.
- ✳ Aménager les locaux en proposant des salles à thème : coin calme, peinture, jeux de société, jouets, déguisements, musique...etc.

2. Un lieu sécurisant où l'enfant évolue dans un environnement convivial.

➤ **Moyens à mettre en œuvre :**

- ✳ Créer un climat de confiance, d'écoute et d'échange.
- ✳ Elaborer avec l'enfant un fonctionnement adapté autour des activités, prenant en compte la circulation dans l'espace, l'aménagement des lieux, l'utilisation du matériel,...
- ✳ Donner des repères dans l'espace et dans le temps.
- ✳ Instaurer des règles de vie pour les animateurs et les enfants.
- ✳ Faire participer l'enfant et le jeune à la vie de l'accueil de loisirs, leur permettant ainsi d'évoluer au sein du groupe et d'y trouver sa place.
- ✳ Mettre en place des activités ludiques diversifiées qui permettent à l'enfant de s'amuser et de se détendre.

3. Un lieu de découverte et d'apprentissage où l'enfant s'amuse autour d'activités originales et adaptées à son âge.

➤ **Moyens à mettre en œuvre :**

- ✳ Développer l'imagination à travers des thèmes et des ateliers différents où l'enfant devient acteur de son activité.
- ✳ Acquérir un savoir-faire en proposant des activités sportives, culturelles, artistiques et d'expression.
- ✳ Découvrir et respecter l'environnement à travers les jeux dans différents milieux ou lors de sorties pédagogiques.
- ✳ Développer les échanges et l'entraide à travers des jeux collectifs et coopératifs, ou des projets en commun.



4. Un lieu de responsabilisation où l'équipe éducative accompagne l'enfant dans l'apprentissage de la vie en collectivité et dans ses choix personnels

➤ **Moyens à mettre en œuvre :**

- ★ Mettre en place avec les enfants des règles de vie autour du respect des uns et des autres, du matériel, des locaux, de l'environnement, des différences, etc.
- ★ Organiser des temps d'échange et de concertation.
- ★ Permettre aux enfants de s'investir dans les projets de fonctionnement et les projets d'animations.

5. Un lieu pour les familles où elles se sentent impliquées dans la vie du centre

➤ **Moyens à mettre en œuvre :**

- ★ Informer les familles sur les activités et le fonctionnement de la vie quotidienne : communication orale, réseaux sociaux, internet et téléphone.
- ★ Accueillir les familles à l'arrivée et au départ de leur(s) enfant(s) et échanger régulièrement avec elles.
- ★ Organiser des temps de rencontres conviviaux.
- ★ Impliquer les familles ponctuellement dans certaines activités du centre (sorties, partage de connaissances et compétences...)
- ★ Travailler avec les acteurs locaux : écoles, associations, collectivités, commerces, médias.

En fonction de l'âge des enfants, c'est-à-dire en fonction de leurs besoins et de leurs capacités, les équipes d'animation veilleront à répondre aux objectifs pédagogiques en adaptant leurs animations. Par exemple, l'objectif de « Favoriser l'autonomie et la responsabilisation des enfants » ne peut pas se faire de la même manière auprès d'un enfant de 3 ans, de 8 ans ou encore d'un adolescent de 14 ans.

Par ailleurs, l'accueil d'enfants porteurs de handicap doit être étudié au préalable entre la famille, l'équipe d'animation et les partenaires accompagnant l'enfant. L'objectif est de proposer à l'enfant un accueil adapté à sa situation sur ses temps de loisirs.



2. Le fonctionnement

1. Présentation des Accueils de Loisirs

Dans le cadre du projet éducatif général, les Accueils de Loisirs de la Communauté de Communes de Ventadour, accueillent les enfants de 3 ans à 17 ans dans ses différentes structures et sur différentes périodes :

	Périscolaire Lundi, Mardi, Mercredi matin, Jeudi, Vendredi	Mercredis Hors vacances scolaires	Petites vacances Hiver, Printemps, Automne.	Eté
AL Darnets	De 16h30 à 18h45	De 13h15 à 18h45	1 semaine sur 2 De 7h30 à 18h30	Juillet De 7h30 à 18h30
AL Egletons	De 7h à 8h30 De 16h30 à 18h45	De 13h15 à 18h45	De 7h à 18h30	Juillet/Août De 7h à 18h30
AL Lapleau	De 16h00 à 18h45	De 13h15 à 18h45	1 semaine sur 2 De 8h00 à 18h30	Juillet - 1 sem Août De 8h00 à 18h30
AL Marcillac	-	De 13h15 à 18h45	1 semaine sur 2 De 7h30 à 18h30	Juillet - 1 sem Août De 7h30 à 18h30
AL Espace Jeunes Enfants de plus 12 ans	De 16h30 à 18h45 fermé le lundi	De 13h à 18h45 Samedis de 14h à 18h45	De 9h à 18h30	Juillet De 9h à 18h30

Les mini-séjours et séjours font l'objet d'un projet pédagogique spécifique, précisant les modalités de fonctionnement et les horaires particuliers, que l'équipe vous communiquera lors de l'inscription.



2. Composition des équipes éducatives des Accueils de Loisirs (personnels permanents).

Pôle Enfance-Jeunesse	
Coordinatrice Enfance-Jeunesse	Carryl Everitt
Espace Jeunes	
Resp. Pédagogique	Emmanuelle Schmitt
Animateur	En cours de recrutement
ALSH Egletons	
Resp. Pédagogique	Coralie Baratault
Animatrice	Cécile Cuisinier
Animatrice	Nell Bacle
Animatrice	Béatrice Vialle
Animateur	Quentin Vergne
Animatrice	Tatiana Guillaume
Agent d'entretien	Marie-Thérèse Bunisset
ALSH Lapleau	
Resp. Pédagogique	Marion Faintrenie
Animatrice	Aurélie Célaudoux
ALSH Darnets	
Resp. Pédagogique	Isabelle Baudement
Animateur	Olivier Chaput
ALSH Marcillac	
Resp. Pédagogique	Martine Gilmert
Animatrice	Agathe Humbert
Intercentres	
Animatrice sportive	Fabienne Ledunois
Resp. adm. et Agt Prévention	Isabelle Corrèze

3. Les Modalités de fonctionnement des équipes.

Une équipe est composée pour chaque centre de loisirs d'un responsable pédagogique, d'animateurs permanents et d'animateurs saisonniers sur les périodes de vacances scolaires. Le nombre d'animateurs est calculé en fonction du nombre d'enfants prévus selon la réglementation en vigueur. L'ensemble des équipes est supervisé par un coordinateur enfance jeunesse qui a pour rôle de veiller au bon fonctionnement du service en mettant en place le projet global Enfance/Jeunesse de la collectivité avec les élus et les partenaires à partir des intentions, des orientations politiques du territoire, du cadre des dispositifs institutionnels.

Le rôle du responsable pédagogique :

- ★ Reçoit les familles dans le cadre du suivi des dossiers d'inscriptions des enfants
- ★ Participe à la définition des orientations stratégiques de la structure
- ★ Participe à la conception du projet pédagogique
- ★ Contrôle l'application des règles d'hygiène et de sécurité de la structure
- ★ Développe des partenariats
- ★ Gère le travail administratif et le budget pédagogique
- ★ Gère l'équipement
- ★ Anime et conduit l'équipe d'animation
- ★ Anime la relation avec les familles
- ★ Anime des projets d'animations

Le rôle de l'animateur :

- ★ Participe à l'élaboration du projet pédagogique
- ★ Elabore en équipe des projets d'animation en adéquation avec le projet pédagogique
- ★ Applique et contrôle les règles de sécurité dans les activités
- ★ Anime des projets d'animations

- ★ Évalue les projets d'activités et du temps périscolaire
- ★ Echange quotidiennement avec ses collègues pour une bonne cohésion d'équipe
- ★ Construit du lien avec les acteurs éducatifs et les parents

Le rôle de la responsable administrative :

- ★ Reçoit les familles dans le cadre du suivi des dossiers d'inscriptions administratifs des enfants
- ★ Déclare les présences des enfants sur le logiciel
- ★ Gère la facturation
- ★ Réceptionne et gère les paiements
- ★ Produit les statistiques à la demande des financeurs comme la CAF, la MSA...

Le rôle de l'agent d'entretien :

- ★ Assure l'entretien des locaux utilisés par les enfants (sanitaires, salles d'activités, infirmerie) en respectant les protocoles mis en place.
- ★ S'adapte aux animations mises en place en concertation avec l'équipe pédagogique
- ★ Fait remonter les besoins en produits ménagers
- ★ Fait part de ses observations au responsable de la structure

L'éducatrice sportive :

- ★ Participe à la conception du projet pédagogique
- ★ Contrôle l'application des règles d'hygiène et de sécurité du matériel sportif
- ★ Met en place des projets sportifs en concertation avec les équipes pédagogiques
- ★ Anime les activités sportives spécifiques
- ★ Développe des partenariats
- ★ Réalise un diagnostic des besoins de chaque structure en matériel sportif et peut effectuer les commandes
- ★ Assure le suivi des emprunts du matériel sportif.

4. Les temps de travail de l'équipe :

Les temps de travail se traduisent par des réunions hebdomadaires sur l'ensemble des sites se déclinant en :

★ Temps de concertation

Chaque mercredi matin, l'équipe pédagogique se réunit sur site afin de réfléchir au fonctionnement général du centre et préparer les activités à mettre en place sur les mercredis après-midis.

★ Temps d'orientation et de remédiation

Une fois par semaine, les agents participent à une réunion « vie de structure » afin d'échanger et de partager des connaissances et des expériences et également proposer des aménagements du centre ou travailler sur des projets d'animations spécifiques.

Ces réunions favorisent également l'émergence des décisions collectives nécessaires au maintien et à la consolidation de l'esprit d'équipe.

Lors des vacances scolaires, les équipes éducatives s'organisent afin de pouvoir avoir des temps de réunions et faire le point sur leurs actions mais également leurs projets futurs.

★ Temps de préparation dans le cadre des rythmes scolaires :

Dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires, les agents préparent leurs temps d'animation des activités péri-éducatives (TAP) afin de pouvoir s'organiser et intervenir tout au long de la semaine dans les différentes écoles du territoire.

5. *La vie quotidienne :*

Une journée en accueil de loisirs est rythmée par des temps bien spécifiques :

★ **Les temps d'accueil :**

Ce sont les seuls moments qu'ont en commun et simultanément les enfants, l'équipe pédagogique et les parents. Ce moment permet à l'enfant de faire une transition entre l'école, la maison et l'accueil de loisirs. L'arrivée et le départ des enfants sur ces temps d'accueil se fait de façon échelonnée.

C'est également l'occasion pour l'équipe d'animation et la famille d'échanger et de donner des informations sur le déroulement de la journée, sur l'organisation du centre et de la vie quotidienne. Coopérer avec les familles, c'est aussi se donner les moyens de mieux connaître l'enfant, les événements perturbateurs de la nuit précédente, un évènement familial important...) et donc d'améliorer la qualité du travail d'animation, la qualité relationnelle et la qualité de l'écoute.

★ **Les temps d'activités :**

Au centre de loisirs, l'enfant détermine son choix entre les activités proposées par l'équipe d'animation, les activités spontanées à partir des coins aménagés et des ateliers autonomes ou les projets qu'il souhaite réaliser.

- ★ Les activités menées par l'animateur : chaque jour, l'équipe d'animation propose un panel d'activités qui peut être modifié en fonction du choix des enfants, des conditions climatiques ou des opportunités d'animation.
- ★ Les coins aménagés : ces espaces de jeux sont répartis dans le centre. On peut trouver la bibliothèque, les jeux de construction, les marionnettes, les déguisements, etc. Les enfants peuvent s'y diriger à tout moment de la journée, seuls ou avec leurs copains, pour y jouer en toute tranquillité.
- ★ Les projets personnels : nous souhaitons privilégier la réalisation des projets imaginés par l'enfant. L'animateur se place alors comme un accompagnateur capable d'apporter à l'enfant un soutien moral dans l'accomplissement de son projet, une aide technique, et les matériaux et matériels nécessaires.

★ **Les temps de repas et les goûters :**

Les repas sont fournis par les prestataires extérieurs (cantine scolaire, EPHAD...) en fonction de la commune où se situe l'accueil de loisirs. Les goûters sont élaborés par les équipes d'animation qui en assurent l'intendance et le suivi.

En plus de répondre aux besoins physiologiques, le repas/le goûter est :

- ★ un moment de convivialité qu'il faut préserver par une présence de tous à table (les animateurs mangent avec les enfants/les jeunes). C'est un moment de discussion, d'échanges qui doit se dérouler dans le calme (dialoguer plutôt que de crier à l'oreille du voisin, éviter les déplacements) ;

- ★ un moment éducatif : on passe aux sanitaires avant de manger, on apprend à manger ce qu'on ne connaît pas, à manger proprement, on fait attention au gaspillage, on apprend à débarrasser et nettoyer sa table ;
- ★ un moment d'apprentissage social : apprendre à se servir, à servir les autres, à proportionner sa part, à prendre son temps, à prendre en compte les régimes alimentaires.

★ **Les temps calmes ou de repos :**

Le repas est toujours suivi d'un TEMPS CALME, moment destiné à la digestion et non aux activités sportives.

Le grand principe d'un accueil de loisirs est de respecter le rythme biologique de l'enfant.

Chez les enfants les plus petits (généralement entre 3 et 5 ans), l'équipe d'animation met en place un temps de sieste afin que l'enfant puisse se reposer. Ces temps de sieste sont échelonnés afin de respecter les besoins de chacun.

Pour les plus grands, à partir de 5/6 ans, l'équipe d'animation s'organise afin que l'enfant puisse se reposer : sieste, lecture, écriture, discussion...

★ **Les temps d'échanges :**

Un temps de discussion sous forme de petites réunions régulières est proposé aux enfants. Ces réunions permettent aux enfants de s'exprimer et d'échanger avec les animateurs et les autres enfants du groupe sur différents domaines : les activités, les règles de vie, la vie de groupe, le bilan de l'après-midi.

★ **Les temps d'hygiène :**

Tout au long d'une journée, l'équipe d'animation veillera au bien être de l'enfant. En fonction des capacités et des besoins des enfants, les animateurs accompagnent les enfants vers une plus grande autonomie dans leurs temps d'hygiène : toilettes, lavage des mains, ...



Les règles de vie.

L'équipe d'animation présentera le fonctionnement et les règles de vie aux enfants et leur proposera de conclure par un « contrat » avec l'ensemble du groupe : enfants et animateurs.

Les règles de vie se décomposent en règles non-négociables, établies par l'équipe, et en règles négociables, définies et construites avec les enfants.

Les règles non-négociables sont établies :

- ★ **De manière concertée entre l'équipe d'animation** : toute l'équipe se réunit avant chaque période, (vacances, séjours, périscolaire...) pour s'accorder sur ces règles et ainsi en déduire les règles pouvant être construites avec les enfants
- ★ **De manière à respecter la loi, les autres et leur environnement, l'obligation de porter des tenues vestimentaires appropriées, etc.**

Les règles négociables sont établies :

- ★ **De manière concertée et construite avec les enfants** : Au début de chaque période, les règles de vie négociables sont définies en concertation avec les enfants. Les animateurs ont la possibilité de travailler ces règles de vie librement : sous forme de jeux, brainstorming, discussion simple, dessin affichage, mise en scène...

Négociables	Non Négociables
	<p>Respect de la Loi Règles définies par l'équipe : <u>Relatives au comportement</u> Le Respect de soi, des autres et de son Environnement. <u>Relative à la tenue vestimentaire</u> Des tenues appropriées pour les activités</p>

La liste n'est pas exhaustive, elle s'adapte au fonctionnement de chaque structure, aux séjours...et aux règles fixées par l'équipe.

Les règles négociables seront mises en place au gré des activités.

Ces règles de vie sont évaluées et peuvent être réajustées tout au long de la période soit dans des temps formels (forums, bilan de journée, boîte à mots), soit dans les temps informels (repas, accueil, activités et temps libre ...)

Si un enfant ne respecte pas les règles de vie collective, l'animateur l'accompagnera afin qu'il trouve et mette en place une action pour la collectivité qui ne soit pas une punition mais plutôt une sanction éducative.

La sanction a une valeur éducative quand elle participe à la construction et à la structuration du sujet et qu'elle vise à responsabiliser l'enfant, à instaurer ou à réhabiliter l'instance de la loi garante du vivre ensemble.

6. *Les modalités d'évaluation :*

L'objectif étant d'évaluer les objectifs pédagogiques, les équipes utilisent plusieurs outils pour évaluer leurs actions :

- **Les données d'activités**

La responsable administrative fournit chaque trimestre les données d'activités par structure afin que les équipes puissent les évaluer et ainsi en faire une analyse en fonction de l'année précédente et puissent en expliquer les écarts.

- **L'évaluation de l'activité :**

L'évaluation se fait quotidiennement à différents niveaux et avec différents supports :

- ★ **Avec les animateurs :**

Tous les mercredis, une réunion de régulation est organisée. Elle permet de faire un point sur le déroulement de la journée et de s'organiser en équipe.

- ★ **Avec les enfants :**

Au moins une fois par semaine, une réunion d'enfants est organisée pour faire un point avec eux sur leurs ressentis du mercredi et du périscolaire.

La grille d'évaluation :

Evaluation entre 5' et 10' min Maximum.								
Jour :	Titre du projet d'animation :			Nom de l'animateur :				
L'activité le projet Vivre ensemble	Point de vue des enfants				Point de vue de l'animateur			
	Appréciation	Beaucoup	Un peu	Pas du tout	Objectif(s) :	Atteint	Partiellement	Pas du tout
	Introduction à l'activité (présentation, histoire, atmosphère, objectif).				Pourquoi ?			
	L'action							
	Qu'avez-vous aimé ? (synthèse du groupe)				Solutions à apporter			
	Qu'est-ce qui vous a déplu ? (synthèse du groupe)							
Point de vue des enfants				Point de vue de l'animateur				
Appréciation	Bonne	Moyenne	Absente	Mauvaise	Initiatives des enfants :			
Ambiance dans le groupe					Relationnel : (problèmes E/E ou A/E)			
Solidarité : (entraide...)					Divers :			
Tolérance : Acceptation de l'autre, de ses idées...								
Qualité de la relation Fille/Garçon								

- **La satisfaction des familles :**

Lors du départ des enfants, la majorité des familles interrogent les animateurs ou le directeur de l'Accueil de Loisirs sur le déroulement de la journée, les activités. Cela suscite des échanges qui permettent à l'équipe de mesurer si le parent est satisfait.

Nous réalisons également des enquêtes de satisfaction auprès des familles afin de les impliquer dans la vie des structures. En fonction des projets, des analyses ou des besoins des familles, nous diffusons des enquêtes sur l'ensemble du territoire.

Projet pédagogique élaboré par l'ensemble du personnel des accueils de loisirs de la Communauté de Communes de Ventadour.

Documents complémentaires consultables sur demande :

- Projet éducatif de la Communauté de Communes de Ventadour
- Règlement intérieur des Accueils de loisirs de la Communauté de Communes de Ventadour

